

Amnesty International is launching its third campaign against "Torture" on October 18th, 2000. The campaign will be launched internationally from five regional stations: Japan, Paris, Nairoubi, Buenos Aires and what was previously known as "Khyam Concentration Camp" in Lebanon for the Middle East and North Africa. We have chosen this concentration camp for its symbolic importance, because the doors of the camp have been finally destroyed after long years of suffering as well as the hard work and continuous effort of campaigns and activities carried forth by organizations and institutions of civil society. It is important to stress here that the emphasis of the launching of the campaign will be regional and international to emphasize that torture is an international phenomenon. The event at al-Khyam will be held to raise awareness of and to honor the coordinated efforts of Amnesty International and the other organizations within the regional Human Rights Movement aimed at eradicating "Torture." The event will be open to the public. For those who would like to participate in the program at al-Khyam, all transportation from Saida, Nabatiyyi and Beirut (gathering points will be specified later) to al Khyam will be provided by Amnesty International. In order to arrange for transportation, the organizers need to confirm the number of persons who will go before October 15th. In addition to the Khyam program, an International Exhibition will be held on this theme on October 19 at UNESCO Palace. We will provide information about the exact time and other details as soon as we know them.

Chère Wadad et chère Marie-Thérèse, Non, je ne vous ai pas oublié ! J'espère que vous allez bien et que vous menez à bien tous vos projets personnels et professionnels. Je vous transmets enfin un article que j'ai écrit à partir des discussions avec vous et à partir des textes que vous m'aviez communiqués. J'espère que je n'ai pas trop trahi ce que vous souhaitez communiquer de votre engagement. Je l'adresse à différents journaux militants en France. Je vous tiendrai au courant de la suite. J'espère que nous resterons en lien, si vous avez l'occasion de venir en France, n'hésitez pas à me faire signe, j'habite à côté de Lyon, je peux vous héberger. Je suis intéressée pour avoir en janvier les conclusions de la commission d'enquête que vous avez réussi à imposer grâce à votre ténacité. bon courage et recevez mon amitié Yvette Bailly

**17 000 personnes enlevées ou disparues pendant la guerre du Liban
La société civile se mobilise "Pour le droit de savoir"**

En juin dernier le Liban a été quelques semaines sous les feux de l'actualité avec la libération du Sud Liban par l'armée israélienne, puis le décès du président syrien. Même s'il semble que l'étau se desserre sur ce pays au cœur de la problématique du Proche Orient, deux problèmes restent entiers : la présence de très nombreux palestiniens qui vivent dans des camps certains depuis 1948 sans aucun droit dans la société libanaise; pas d'accès à l'éducation, à la formation, interdiction de travailler et aucun exercice des droits civiques, de plus les différents accords de "paix" entre la Palestine et Israël ne leur reconnaissent pas le droit au retour en Palestine. L'autre problème moins connu qui reste sans issue au Liban est le sort des 17 000 disparus ou enlevés pendant la guerre et dont les familles sont sans nouvelle 10 ans après la déclaration de la fin des conflits armés.

Lors d'un séjour au Liban en juin 2000 j'ai eu l'occasion de rencontrer Wadad Halwani, présidente du comité des parents des personnes enlevées et disparues au Liban et Marie Thérèse Sabbagh, responsable du groupe des amis des parents de disparus qui mènent une campagne d'opinion "Nous avons le droit de savoir".

Voici leurs témoignages :

De tous les crimes, les plus cruels furent les opérations d'enlèvement effectués par les combattants. Des civils ont été enlevés sans autre motif que leur appartenance religieuse, politique ou leur lieu de résidence. Adnan, le mari de Wadad a été enlevé en plein jour chez lui en présence de son épouse et de ses deux enfants le 24 septembre 1982, depuis 18 ans, personne n'a eu de ses nouvelles. Au début son épouse frappe à toutes les portes, se renseigne, court de partout. D'espoir en fausse promesse, elle désespère. En 1983 elle lance alors à une radio locale un appel à tous les familles touchées par ce drame les invitant à se retrouver dans un lieu public. Malgré la déclaration de l'état d'urgence interdisant tout rassemblement c'est une centaine de femmes et d'enfants qui répondent présents à cet appel. Toutes ces personnes venant de régions, de communautés et d'appartenances différentes vont faire

2000uuuu-0001b-2L

connaissance unies dans le malheur. Leur but est la libération de tous les enlevés et disparus de toutes les milices en conflit. Elles entreprennent des démarches sous les balles et les bombes. Elles se retrouvent dans Beyrouth malgré la ligne de démarcation, malgré les barrages, au moment où toute rencontre intercommunautaire est considérée comme un crime. On apprend à se rassembler, à s'écouter, à exprimer son opinion, à participer aux décisions. Chacun parle de sa propre souffrance pour rencontrer celle de l'autre, on dépasse son cas personnel pour la cause commune, on recherche sa propre paix mais aussi la Paix.

Le comité des parents des personnes enlevées et disparues au Liban est créé dont le premier travail est de recenser tous les disparus ou enlevés, le nombre est de 17 000, il y a des femmes, des hommes, des enfants, des personnes de toutes les régions du Liban, de toutes religions, de toutes appartenances politiques, de toutes catégories socio-professionnelles, de toutes les couches de la société. L'association réclame le retour des enlevés et la condamnation de tout enlèvement et crime. Des manifestations non-violentes, des sit-in et des rassemblements sont organisés toutes les semaines devant le siège du gouvernement pour demander qu'il assume ses responsabilités, les autorités spirituelles, les institutions, les médias, l'opinion publique internationale et même les chefs des milices sont sollicités. Les réponses ne sont que de fausses promesses. La Paix est déclarée en 1990, le gouvernement reprend de l'autorité, on ferme les dossiers, on publie une loi d'amnistie de tous les crimes de guerre. Ce fut un choc pour les familles concernées, leurs disparus ne sont pas revenus, la paix déclarée ne les soulage pas. Le pays demande à chacun d'oublier, de regarder l'avenir, de participer au chantier de reconstruction. Où est la Paix ? Où sont les 17 000 enlevés et disparus ? Seule la Vérité permet de se réconcilier avec soi-même, de faire le deuil, de se préparer à pardonner, de se réconcilier avec autrui, avec l'ennemi d'hier. En cette période de fin de guerre, le comité doit affronter la négligence et le silence des responsables politiques parmi lesquels se trouvent les chefs de la guerre eux-mêmes, et l'indifférence d'une société amnésique qui endure les frustrations et la crise économique à tel point qu'elle commence à regretter l'abondance qui existait durant les années de guerre.

Alors le mouvement lance un nouveau mot d'ordre "Nous avons le droit de savoir" et une grande campagne de sensibilisation. La pression est constante. L'Etat souhaite résoudre le problème et clore rapidement ce dossier très épineux car la plupart des chefs de guerre participe plus au moins au gouvernement. Une loi est promulguée en 1995 qui permet de déclarer mort le parent disparu. Le comité n'est pas satisfait de cette loi qui si elle permet de régler quelques problèmes par exemple de succession ou de remariage, entraîne de graves complications dans les familles. *En essayant d'obtenir un extrait d'état civil familial, les parents de Kazem porté disparu découvrent que son nom a été barré du registre familial et considéré comme mort. Après investigation il s'avère que sa femme a utilisé la loi promulguée en 1995 stipulant que toute personne ayant intérêt peut entamer des procédures nécessaires et déclarer le décès d'un parent disparu. Actuellement la famille vit des conflits entre ses membres, les frères essayant d'annuler cette décision, des procédures juridiques sont entamées avec tout ce que ceci entraîne de conflits et dislocation interfamiliaux.* De plus pour l'association cette loi ne permet pas de faire la vérité et d'explicitier le sort de ces 17 000 personnes.

Tout ce travail de sensibilisation porte ses fruits car depuis octobre 1999 200 associations et

2000 2.2.2.2 - 0001 C - 22
- la constitution d'une commission officielle chargée de déterminer le sort des personnes enlevées ou disparues entre 1975 et 1990. Cette commission devra rendre publics les résultats de ses recherches dans un délai d'un an à partir de sa date de constitution.

- l'adoption d'un régime de protection sociale pour les parents des personnes enlevées ou disparues

- la proclamation du 13 avril "Journée Internationale de la Mémoire" et l'édification d'un monument symbolisant la personne enlevée en hommage à toutes les victimes de la guerre, pour condamner ses crimes et ses conséquences.

Le Premier Ministre a proclamé le 21 janvier 2000 la formation d'une commission officielle d'enquête pour l'investigation sur le sort de tous les enlevés et disparus. Ainsi 10 ans après l'arrêt de la guerre, l'état libanais reconnaît la légitimité des demandes de l'association. Après 18 ans de pression l'état libanais reconnaît le comité des parents de disparus comme porte parole de cette cause. Après 18 ans de recherche de la paix, la société civile représentée par des associations et des individus se mobilise, et voit dans ce mouvement des germes d'une paix durable pour les familles éprouvées et pour l'ensemble de la société libanaise.

3

④

Construire la paix est une dure tâche. Il faut apprendre à surmonter sa peur, à faire face aux mensonges, à l'hypocrisie, à la connivence et au sentiment de solitude qui engendre le désespoir. Il faut dépasser la duperie, le chantage, il faut dompter le fanatisme qui peut toucher chacun. Il faut savoir surmonter les situations économiques dures pendant la guerre et après la fin des combats. Il faut apprendre à dompter la haine, la revanche, le désir de se venger de ceux qui ont causé tout ce malheur.

Yvette Bailly
MAN-Lyon Mouvement pour une alternative non-violente

Le comité des parents des personnes enlevées et disparues au Liban a réalisé une cassette vidéo. Les témoignages sont très émouvants et montrent le travail de sensibilisation et de pression mené par le comité pour avoir le droit de savoir. Cette cassette est disponible à Lyon, il est important de faire connaître cette mobilisation de la société civile, il suffit de la réserver au 04.78.67.46.10